

Initiatives ministérielles

Nous voulons nous adresser au comité pour faire en sorte que ces modifications soient apportées. Lors de la dernière session, lorsque nous avons été saisis du projet de loi C-83, la dernière fois que nous avons parlé de la Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt, l'actuel projet de loi C-4, nous avons essayé d'apporter quelques modifications. Sentant que je n'avais pas d'appui, surtout de la part des ministériels, je n'ai pas proposé les amendements que j'aurais voulu présenter. Je les réserve pour l'étape du rapport.

Ces amendements portent sur les questions à l'étude. Je ne vois pas de problème à ce que les banques vendent des assurances élaborées et gérées par les sociétés d'assurances, parce qu'elles finiront de toute façon par contourner le règlement. Nous ne contribuons qu'à en majorer le prix.

Une voix: Elle entraînera des fermetures de petites entreprises.

M. Rodriguez: Elle n'aura aucunement pour effet d'entraîner la fermeture de petites entreprises. L'argument a du poids, mais voyons ce qu'il en est. En quoi cette mesure aurait-elle pour effet d'entraîner la fermeture de petites entreprises? Les sociétés d'assurances seront les propriétaires des polices. La banque ne fera que vendre leur assurance. La banque établit donc déjà ses filiales de sorte qu'elles puissent commercialiser cette assurance. Si les courtiers sont inquiets, ils devraient se préoccuper de la concurrence que leur livraient déjà les banques.

Une voix: Venez au Québec; la situation n'est pas si mauvaise que cela.

M. Rodriguez: Dans d'autres pays, en Europe, les sociétés d'assurances qui ne veulent pas que les banques vendent de l'assurance ont des filiales, des institutions financières, qui vendent leur assurance et cela n'a aucune répercussion sur le marché.

En fait, je vais vous dire ce que les banques font; elles viennent prendre aux sociétés d'assurances leurs courtiers, qui sont déjà formés, pour leurs filiales dans le domaine de l'assurance. Elles le font déjà.

Madame la Présidente, nous allons essayer au comité de rendre le projet de loi plus humain et les institutions financières plus humaines. J'espère avoir bien expliqué la situation aujourd'hui, afin que tout le monde comprenne la façon d'agir de ces bêtes malfaisantes. Je crois donc, madame la Présidente, qu'il faut les remettre en cage et s'assurer qu'ils ne s'échappent pas; un point c'est tout.

Mme le vice-président: Il s'agissait d'un discours de 40 minutes et non d'une période illimitée. Je vais maintenant devoir demander le consentement de la Chambre, pour ce qui est des questions ou observations. Normale-

ment, après un discours de 40 minutes, il n'y a aucune période de questions ou d'observations. En l'occurrence, nous avons laissé le député prolonger son intervention. Avec le consentement de la Chambre, je vais permettre des questions ou des observations.

Des voix: D'accord.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai écouté avec une grande attention le discours du député de Nickel Belt et il a soulevé de nombreux points avec lesquels je suis tout à fait d'accord.

Toutefois, il y avait aussi beaucoup d'autres parties de son discours avec lesquelles je ne suis pas d'accord; en particulier lorsqu'il parlait de la concentration du pouvoir au sein des institutions financières; il me rappelait Conrad Black. Je n'aurais jamais pensé que je verrais le jour où le député de Nickel Belt se prononcerait en faveur de la concentration des pouvoirs au sein des institutions bancaires. Je ne comprends pas où il veut en venir.

Ce que j'entends de la part de très nombreuses petites sociétés, ou même de sociétés moyennes et plus grandes de ce pays, c'est qu'il y a une concentration du pouvoir au sein des institutions de prêts qui nuit à la concurrence. Autrement dit, si un dirigeant de petite entreprise demande un prêt à sa succursale de la Banque Royale ou de la Banque de Nouvelle-Écosse, et qu'on lui refuse, il peut avoir l'impression qu'il n'a plus aucun autre recours.

Je pense que c'est l'un des problèmes que nous avons dans ce pays. Le ministère des Finances peut bien prendre la parole et citer des statistiques, jour après jour, au sujet de la baisse des taux d'intérêt qui sont maintenant à 9,5 ou 9,25 p. 100, des taux qui sont affichés en gros dans toutes les banques. Il n'empêche que le dirigeant de petite entreprise qui essaie d'obtenir un prêt peut très bien ne pas en avoir en raison du manque de capitaux disponibles.

• (1150)

Si je comprends bien ce projet de loi, et j'en arrive à ma question au député, les sociétés d'assurance, qui ont des grosses sommes d'argent disponibles, seront en mesure de les mettre sur le marché et elles seront donc dans une meilleure position pour aider les petites entreprises en leur fournissant des prêts à des taux acceptables.

Je n'aurais jamais pensé que le député de Nickel Belt aurait vu l'aide aux petites et moyennes entreprises, grâce à la concurrence faite aux grandes banques, comme une mauvaise chose. Je voudrais lui demander pourquoi il dit cela. Nous avons un responsable de la réglementation et nous avons un surintendant. Pourquoi est-il contre la création de plus d'espoir, ou de plus de marché ou de plus de possibilités pour les petites et moyennes